



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Syndicats

Question écrite n° 49821

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la représentativité des organisations professionnelles dans le domaine de la coiffure. En effet, la Confédération nationale de la coiffure officialisée par le Conseil d'Etat en 1967 vient d'être déclarée non représentative par le ministère. Cette organisation, qui a certes perdu quelques adhérents comme beaucoup d'autres, a cependant une représentativité originale puisqu'elle est composée d'environ 1 000 patrons de salons de coiffure, mais aussi de 700 salariés de la coiffure, ce qui montre bien que sa principale préoccupation est la promotion sociale. La Fédération nationale de la coiffure est actuellement la seule organisation syndicale représentative de la profession. Faute de pluralité, les artisans et les commerçants se désintéressent de plus en plus des élections consulaires ou autres. Il lui demande de bien vouloir prendre des mesures pour rétablir une certaine pluralité dans la représentativité de cette profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49821

**Rubrique :** Coiffure

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1495